

Le plan national validé

W.N.

Libreville, Gabon

Ce document technique aidera le Gabon à prendre les bonnes décisions lors des prochaines concertations sur toutes les questions liées à gestion durable de la faune sauvage.

L'AUDITORIUM du ministère des Eaux et forêts a abrité, hier vendredi, l'atelier de validation du plan d'actions national pour l'utilisation durable de la faune par les populations locales. Ce plan a été élaboré par les experts des parties prenantes, dont l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et le ministère de l'Economie forestière. Ainsi, ce document facilitera la mise en place des nouvelles approches de gestion des ressources naturelles approuvées en octobre 2015 par la Conférence des parties sur la diversité biologique.

« La faune sauvage figure parmi les ressources naturelles les plus exploitées par les populations locales, du fait de leur accessibilité et du rôle important qu'elles jouent dans l'amélioration de leurs conditions de vie et leur sécurité alimentaire. C'est donc un sujet très capital, sur lequel les gouvernants doivent



Photo : D.R

Les officiels, dont le coordonnateur du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale.

concentrer régulièrement leurs attentions, afin de maintenir le juste équilibre entre la quantité prélevée et la capacité de reconstitution des espèces animales», a indiqué le représentant du coordonnateur du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Sagnia Sankung. A cet effet, l'agence onusienne estime qu'il est plus que nécessaire que d'autres options de gestion durable et des mécanismes appropriés soient mis en place pour maintenir les proportions de 5 millions de tonnes de viande de brousse prélevées chaque année dans les massifs forestiers des pays du bassin du Congo. « C'est à cette seule et unique condition que les différents Etats parviendront à assurer la sécurité alimentaire aux populations autochtones et locales qui en dépendent et, maintenir ainsi la diversité biologique dans les différents écosystèmes forestiers », a poursuivi le fonctionnaire onusien.

Pour sa part, le secrétaire général du ministère de l'Economie forestière, Athanase Nthanga Oyougou, a souligné que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a placé les objectifs de conservation de la biodiversité et de gestion de la faune et de la flore au rang de priorité nationale. « La conservation de la biodiversité ne devrait pas constituer un obstacle à la lutte contre la pauvreté. Au contraire, la conservation de nos ressources naturelles doit contribuer à l'amélioration des moyens d'existence des communautés locales et à la lutte contre la pauvreté, conformément aux orientations des plus hautes autorités de la République », a insisté M. Nthanga Oyougou.

A noter que dans la même dynamique, notre pays s'est distingué dans la sous-région en attribuant les premières forêts communautaires à vocation d'utilisation durable de la faune.